

## Tri des déchets : ce qui a changer au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le Pays Basque a franchi une nouvelle étape dans la collecte sélective sur l'ensemble du territoire : la consigne de tri s'élargit à tous les emballages et papiers pour réduire l'impact environnemental des déchets en les triant au maximum. Objectif passer de 93 à 100 kg par hab en collecte sélective.

Le tri des emballages et papiers se simplifie en 2023. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tous les emballages ménagers et papiers se trient ensemble et sont à déposer en vrac dans les bacs ou colonnes en veillant à bien les vider et ne pas les imbriquer.

De nouveaux emballages et petits déchets métalliques, autrefois jetés avec les ordures ménagères, peuvent être triés : sacs et sachets en plastique, barquettes alimentaires, films alimentaires en plastique, pots de yaourt, de crème fraîche, les tubes mayonnaise et dentifrice, les capsules de café, les couvercles des pots et bocaux métalliques, les tablettes vides de médicaments...



Les emballages en verre (bouteilles, pots, flacons, bocaux) restent le seul matériau trié, à part, dans les colonnes habituelles. Seuls leurs bouchons et capuchons en plastique ou en métal sont à trier dans la poubelle jaune !

Enfin, grâce au compostage les biodéchets peuvent eux aussi être détournés de la poubelle ordures ménagères pour l'alléger d'autant. !

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la Communauté Pays Basque mène, avec les communes du territoire, un chantier colossal d'environ 14M€ d'investissement sur 2022 et 2023.

Et ces investissements de collecte conduits par l'agglomération sont complétés par ceux du Syndicat Bil Ta Garbi qui va reconstruire le process de tri des papiers-emballages de Canopia à Bayonne, avec un investissement supplémentaire d'environ 15,5 M€, afin de pouvoir trier et valoriser ces nouveaux emballages.